

Le changement climatique et les espaces insulaires : quelles solutions pour 2050 ?

1- Analyse des documents (1H)

Répondre aux questions pour analyser les documents

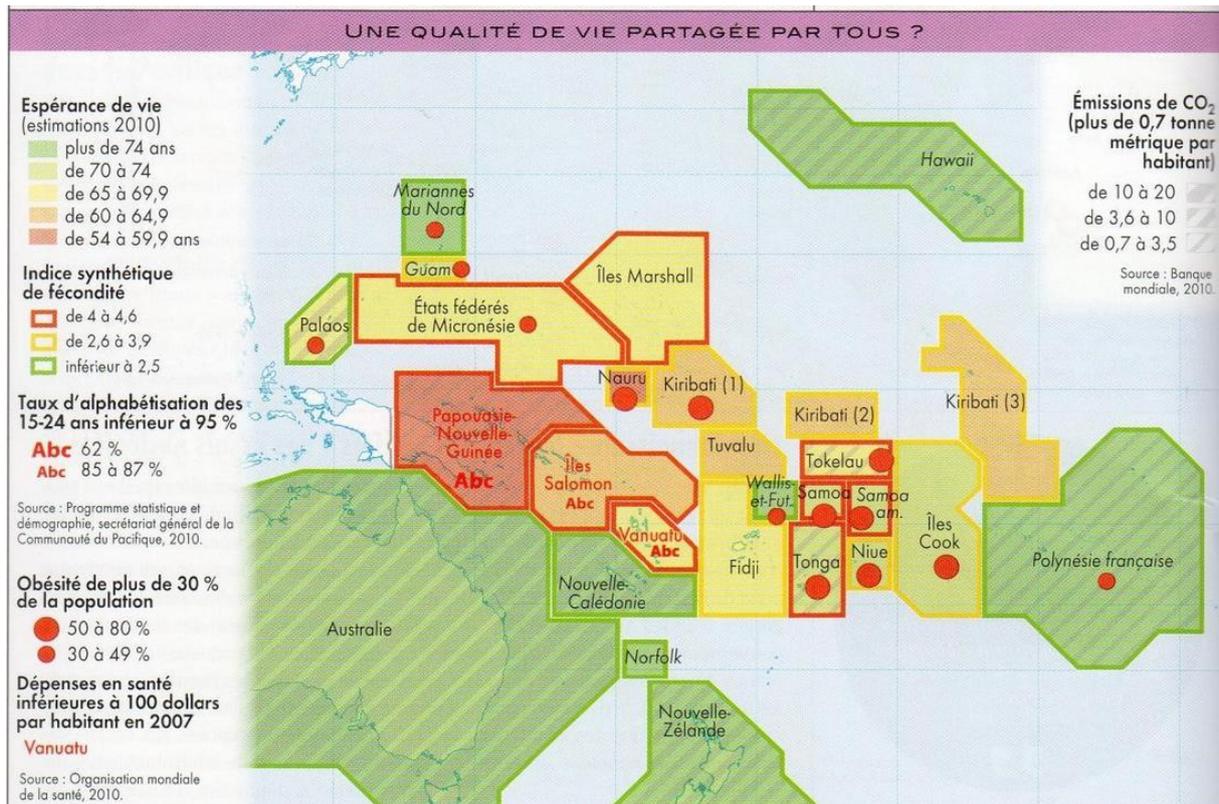
Répartition des élèves par groupe : Présentation des différents documents en salle informatique ou tablettes.

Lien : <https://padlet.com/mlerein/oceanie>

Développement durable et changement climatique

Groupe n°1 : Les inégalités de développement.

Doc1.



Doc 2.

« En 2050, ils seront entre 150 millions et 1 milliard, selon les études les plus alarmistes. Les migrants climatiques forcés, aussi appelés réfugiés climatiques, sont perçus comme les premières victimes du réchauffement global. Individus ou nations entières menacés par les nombreux effets du réchauffement climatique, ils soulèvent de nombreux défis pour la communauté internationale. Les victimes du changement climatique forcées de migrer se démarquent par leur vulnérabilité, soit leur incapacité de s'adapter face au danger auquel elles font face.

À un niveau global, cette vulnérabilité montre une double injustice. La géographie des émissions de gaz à effet de serre étant différente de celle des impacts du réchauffement climatique, les pays les plus touchés sont généralement peu émetteurs – République de Micronésie, [Tuvalu](#) – et n'ont pas particulièrement la capacité financière de mettre en place des politiques nécessaires pour la protection de leur territoire et de leur population. Tuvalu, archipel du Pacifique de 26 km² composé de neuf îles, est emblématique de ces États menacés. Comme le souligne Gilliane Le Gallic, Tuvalu fait face à deux principaux problèmes. D'une part, la montée du niveau de la mer qui se caractérise par une remontée des eaux par le sol. « *Les plantes traditionnelles, comme le taro, qui doit se planter à un mètre sous la terre, ne peuvent plus être cultivées* ». Si ce phénomène a débuté au début des années 2000, il se produit aujourd'hui « *mensuellement, à toutes les marées hautes* » poussant la population à importer des céréales. D'autre part, les sécheresses s'intensifient, la plus signifiante ayant eu lieu en 2011 : « *pendant onze mois, chaque famille a vécu avec 20 litres par jour* » ; soit l'équivalent d'une douche de cinq minutes. Durant cette période, une assistance internationale a fourni des bouteilles d'eau à la population « *ce qui a d'ailleurs aggravé le problème des déchets* » sur l'île.

http://www.lejournalinternational.fr/Migrations-environnementales-forcees-l-aspect-oublie-du-changement-climatique_a3488.html

Questions :

1/ Présenter le document1.

2/ Hiérarchiser les différents territoires en fonction de leur niveau de développement et donner des éléments d'explication.

3/ En confrontant les deux documents, montrez qu'ils existent des inégalités entre les territoires d'Océanie par rapport à la responsabilité du réchauffement climatique.

Développement durable et changement climatique

Groupe n°2 : Le réchauffement climatique et les conséquences sur les territoires insulaires de l'Océanie**Doc 2.**

« En 2050, ils seront entre 150 millions et 1 milliard, selon les études les plus alarmistes. Les migrants climatiques forcés, aussi appelés réfugiés climatiques, sont perçus comme les premières victimes du réchauffement global. Individus ou nations entières menacés par les nombreux effets du réchauffement climatique, ils soulèvent de nombreux défis pour la communauté internationale. Les victimes du changement climatique forcées de migrer se démarquent par leur vulnérabilité, soit leur incapacité de s'adapter face au danger auquel elles font face.

À un niveau global, cette vulnérabilité montre une double injustice. La géographie des émissions de gaz à effet de serre étant différente de celle des impacts du réchauffement climatique, les pays les plus touchés sont généralement peu émetteurs – République de Micronésie, [Tuvalu](#) – et n'ont pas particulièrement la capacité financière de mettre en place des politiques nécessaires pour la protection de leur territoire et de leur population. Tuvalu, archipel du Pacifique de 26 km² composé de neuf îles, est emblématique de ces États menacés. Comme le souligne Gilliane Le Gallic, Tuvalu fait face à deux principaux problèmes. D'une part, la montée du niveau de la mer qui se caractérise par une remontée des eaux par le sol. « *Les plantes traditionnelles, comme le taro, qui doit se planter à un mètre sous la terre, ne peuvent plus être cultivées* ». Si ce phénomène a débuté au début des années 2000, il se produit aujourd'hui « *mensuellement, à toutes les marées hautes* » poussant la population à importer des céréales. D'autre part, les sécheresses s'intensifient, la plus signifiante ayant eu lieu en 2011 : « *pendant onze mois, chaque famille a vécu avec 20 litres par jour* » ; soit l'équivalent d'une douche de cinq minutes. Durant cette période, une assistance internationale a fourni des bouteilles d'eau à la population « *ce qui a d'ailleurs aggravé le problème des déchets* » sur l'île.

http://www.lejournalinternational.fr/Migrations-environnementales-forcees-l-aspect-oublie-du-changement-climatique_a3488.html

Doc 3. Extrait de l'émission « Quels littoraux seront sous l'eau ? Planète Terre-France culture (4à7min)

Planète terre Sylvain Kahn



Climat : quels littoraux seront sous l'eau ?

1 Times / RSS Exporter

08.02.2012 29 min

L'émission est enregistrée en public le 3 février dans le grand hall de la Cité des Sciences à 13H00.

Elle est un clin d'oeil à la grande exposition "Océan, climat et nous" présentée à la Cité des Sciences et de l'Industrie jusqu'en juin 2012. Alors que les schématisations abusives nourrissent craintes, phantasmes et films catastrophes, Planète terre fait la mise au point sur la montée des eaux et la vulnérabilité des façades maritimes.

Le direct

14h00 > 14h59

Les Nouvelles vagues:
L'Europe (5/5) : Carte
blanche cinéma :
Panorama européen

Suivez France Culture




Doc 4: Tuvalu et Kiribati face à la migration: quel enjeu?**Questions :**

- 1/ Pourquoi certains territoires sont plus exposés que d'autres à la montée des eaux ?
- 2/ Comment peut-on expliquer la montée des eaux ?
- 3/ Quelles sont les conséquences du réchauffement climatique sur les territoires insulaires ?

Développement durable et changement climatique

Groupe n°3 : La migration, une solution pérenne pour les populations d'Océanie ?

Doc 4: Tuvalu et Kiribati face à la migration: quel enjeu?



Doc 5. Quel statut pour les "déplacés environnementaux? "

« Si le terme de « réfugié climatique » est souvent employé, il n'a aucune base légale. Sémantiquement, le terme « réfugié » apparaît exact, car ces personnes partent « trouver refuge » face aux impacts du changement climatique. Toutefois, le droit international ne leur accorde aucune existence juridique propre, et ce pour trois principales raisons. D'après la définition du terme « réfugié » de l'article 14 de la Convention de Genève, la notion de persécution est au cœur de la reconnaissance du statut : « 1) *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* 2) *Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies* ». D'autre part, un réfugié traverse physiquement une frontière alors que les migrations climatiques se font majoritairement en interne, faute de moyens économiques et avec une volonté de maintenir les réseaux familiaux et sociaux. Dans la plupart des cas, il conviendrait donc de parler de personnes déplacées. Enfin, le réfugié a un droit de retour vers son lieu de vie, ce qui sera impossible pour nombre de cas en raison notamment de la hausse du niveau de la mer.

Si étendre le statut de réfugié aux migrants climatiques forcés est une urgence pour certains, la question fait toutefois débat chez les juristes et politiques internationaux. Ce changement légal impliquerait de nombreuses obligations pour les pays développés vis-à-vis des migrants climatiques, comme le devoir d'offrir la même protection qu'aux réfugiés politiques. À l'heure actuelle, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés est déjà incapable de s'occuper de tous les réfugiés répondant à la définition stricte du terme et n'a pas les moyens de répondre à une demande aussi importante. La Nouvelle-Zélande avait d'ailleurs déjà refusé à un habitant des îles Kiribati le statut de réfugié climatique ».

http://www.lejournalinternational.fr/Migrations-environnementales-forcees-l-aspect-oublie-du-changement-climatique_a3488.html

Questions :

- 1/ Qu'ont fait les populations de certaines îles de l'Océanie ?
- 2/ Dans quelle mesure ce choix est-il différent des autres populations déplacées ? Avec quelle conséquence ?
- 3/ Comment certains gouvernements préparent-ils leurs populations ?

Développement durable et changement climatique

Groupe n°4 : Quel statut pour les « réfugiés climatiques » ?

Doc 5. Quel statut pour les "déplacés environnementaux?"

« Si le terme de « réfugié climatique » est souvent employé, il n'a aucune base légale. Sémantiquement, le terme « réfugié » apparaît exact, car ces personnes partent « trouver refuge » face aux impacts du changement climatique. Toutefois, le droit international ne leur accorde aucune existence juridique propre, et ce pour trois principales raisons. D'après la définition du terme « réfugié » de l'article 14 de la Convention de Genève, la notion de persécution est au cœur de la reconnaissance du statut : « 1) *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* 2) *Ce droit ne peut être invoqué dans le cas de poursuites réellement fondées sur un crime de droit commun ou sur des agissements contraires aux buts et aux principes des Nations unies* ». D'autre part, un réfugié traverse physiquement une frontière alors que les migrations climatiques se font majoritairement en interne, faute de moyens économiques et avec une volonté de maintenir les réseaux familiaux et sociaux. Dans la plupart des cas, il conviendrait donc de parler de personnes déplacées. Enfin, le réfugié a un droit de retour vers son lieu de vie, ce qui sera impossible pour nombre de cas en raison notamment de la hausse du niveau de la mer.

Si étendre le statut de réfugié aux migrants climatiques forcés est une urgence pour certains, la question fait toutefois débat chez les juristes et politiques internationaux. Ce changement légal impliquerait de nombreuses obligations pour les pays développés vis-à-vis des migrants climatiques, comme le devoir d'offrir la même protection qu'aux réfugiés politiques. À l'heure actuelle, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés est déjà incapable de s'occuper de tous les réfugiés répondant à la définition stricte du terme et n'a pas les moyens de répondre à une demande aussi importante. La Nouvelle-Zélande avait d'ailleurs déjà refusé à un habitant des îles Kiribati le statut de réfugié climatique ».

http://www.lejournalinternational.fr/Migrations-environnementales-forcees-l-aspect-oublie-du-changement-climatique_a3488.html

Doc 6. L'Australie face à la question de l'immigration

http://www.francetvinfo.fr/monde/pacifique/l-australie-inflexible-face-a-l-immigration_883121.html

Questions :

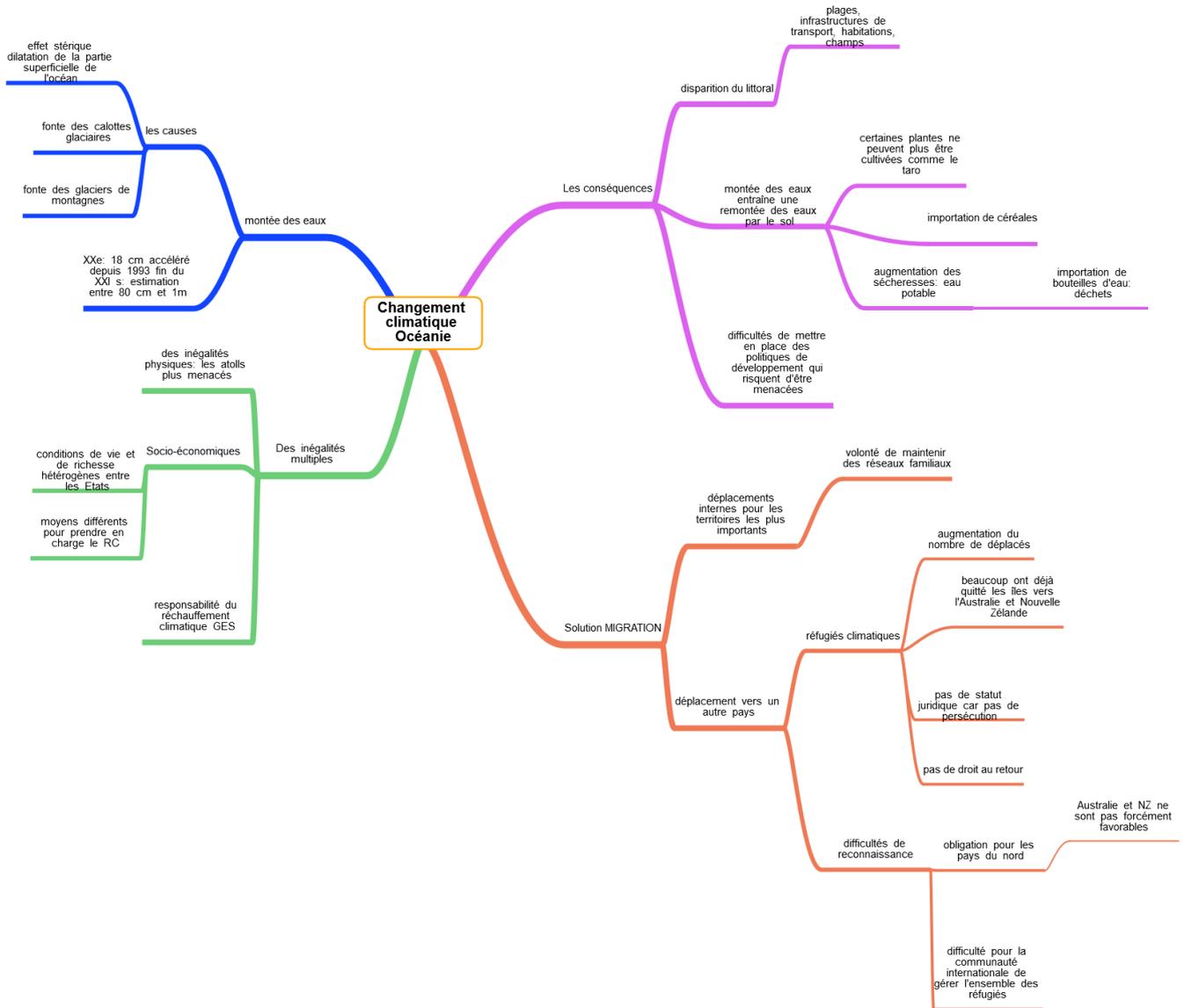
- 1/ Définir migrant-réfugié
- 2/ Pourquoi le statut de « réfugiés climatiques » n'a-t-il pas de base légale ?
- 3/ Quelle est la réaction de l'Australie face à l'immigration en général ?
- 3/ Quel acteur joue un rôle important dans la prise en charge des réfugiés ?
- 4/ Pourquoi ce statut de « réfugié climatique » est-il difficile à modifier ?

2- Organiser une réponse commune (1h)

Correction en commun sous forme de carte mentale

A réaliser au tableau ou sur logiciel directement au fur et à mesure des réponses des élèves :

<https://framindmap.org/mindmaps/index.html#>



**3- Recherches personnelles : quelles solutions envisagées pour les espaces insulaires à moyen-long terme ?
(1h)**

Au CDI avec l'aide du professeur documentaliste

Travail de groupe :

Rechercher des solutions déjà mises en place ou qui pourraient être envisagées

- **Modification du statut de réfugiés climatiques : prise de conscience internationale : préparer la COP23**
- **Des îles artificielles ?**
- **Des solutions locales ?**
- **Réduire les émissions de GES**

4- Restitution : travail individuel (1h)

Rédiger un plaidoyer¹ pour défendre une des solutions envisagées et les moyens nécessaires pour la mettre en place.

¹ Exposé oral ou écrit qui défend une idée, une cause, une personne.